



Plateformes Web : qui est concerné par la lutte contre les « fake news » ?

Actualité législative publié le 18/02/2022, vu 513 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Pour lutter contre la diffusion publique de « fake news », les plateformes Web sont tenues de respecter certaines obligations. Lesquelles ?

Les plateformes Web sont soumises à des obligations renforcées en matière de lutte contre la diffusion publique de « fake news » dès lors qu'elles atteignent un seuil de connexion fixé à 10 millions de visiteurs uniques par mois depuis le territoire français.

Elles sont également soumises à des obligations supplémentaires d'évaluation et d'atténuation des risques dès lors qu'elles atteignent un seuil de connexion fixé à 15 millions de visiteurs uniques par mois depuis le territoire français.

Ces 2 seuils sont calculés sur la base de la dernière année civile.

Source : [weblex.fr](https://www.weblex.fr)

Pour plus d'infos : [Comment ouvrir un site de e-commerce en 9 étapes ?](#)

Voir aussi notre guide : [Créer et gérer un site de e-commerce 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Créer et gérer un site de e-commerce](#)
 - [Réussir la création de sa SARL](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment ouvrir un site de e-commerce en 9 étapes ?](#)
 - [E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?](#)
 - [Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes](#)
 - [Quel est le meilleur statut juridique pour le e-commerce ?](#)
 - [Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?](#)

- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?